Publié le : 21 Mar 2025



RAPPORT D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

POUR L'ANNEE 2025

VILLE DE DRANCY - 20 mars 2025

I) ELEMENTS DE CONTEXTE

Au premier semestre 2024, toute l'attention des collectivités franciliennes était tendue vers un objectif : les JO de Paris. Ils ont été une réussite exceptionnelle de la soirée sur la Seine jusqu'à la clôture des jeux paralympiques, une fois encore nous avons émerveillé le monde!

Malheureusement depuis l'été, les nuages noirs n'ont cessé de s'accumuler :

- La dissolution ratée qui a privé l'Assemblée Nationale de toute majorité stable.
- La censure du gouvernement Barnier tombé sous les coups conjoints du Rassemblement National et du Nouveau Front Populaire.
- L'élection triomphale de Donald Trump aux USA.
- L'alignement de l'administration américaine sur les positions de Vladimir Poutine.

Certes, la France a réagi :

- Le nouveau gouvernement dirigé par François Bayrou a réussi à donner à la France un budget.
- L'improbable coalition dirigée par LFI a montré l'étendue de ses divisions et de ses contradictions
- L'Europe a enfin compris que le parapluie américain était une chimère, comme le disait le Général de Gaulle, il y a 60 ans.
- La mobilisation contre la crypto guerre engagée par la Russie est approuvée par la majorité des Etats de l'Union.

Néanmoins, nous sommes manifestement entrés dans une nouvelle ère dans laquelle nos certitudes passées ont totalement sombré.

Comment notre Ville peut-elle échapper au sentiment de chaos ambiant ?

Tout d'abord, en s'appuyant sur les résultats de notre administration.

En 2024, les dépenses d'équipement se sont élevées à près de 45 millions d'euros, sans augmentation d'impôts, et avec un recours à l'emprunt quasiment égal au remboursement de la dette. Le résultat de clôture global est même en augmentation de plus de 75%!

Ensuite, en poursuivant la politique de développement engagée depuis 2001 par les municipalités successives de Jean-Christophe et Aude Lagarde.

II) LES PRIORITES DU BUDGET

Les dépenses d'investissement courant et les crédits de paiement des autorisations de programmes représenteront environ 7 800 000 euros.

Cependant les opérations d'aménagement venues à maturité en même temps exigent pour leur concrétisation un volume de crédits sans précédent.

L'ensemble des crédits de paiement 2025 s'élèvera à 57,5 millions d'euros, chiffre jamais atteint au cours d'un seul exercice. Cela s'explique également par le fait que le début du mandat fût entravé par la crise COVID pendant deux ans, ce qui nous conduit à réaliser en 4 ans ce que nous devions faire en 6 ans, afin de respecter les engagements pour lesquels les Drancéens nous ont élus à plus de 65 % des suffrages exprimés.

Le plus important est constitué par la rénovation/extension du stade nautique pour 12 000 000 d'euros.

Les opérations de voirie et de stationnement mobiliseront 8,6 millions d'euros pour achever les voiries du quartier du Baillet, celles du quartier Gagarine rétrocédées par l'OPH ou la création de 1 500 mètres de nouvelles pistes cyclables (rue Auguste Blanqui, rue du 9 novembre 1989, rue Alsace Lorraine).

Outre le stade nautique, les infrastructures sportives ne sont pas oubliées avec la construction d'un nouveau gymnase à côté des lycées Delacroix et Le Rolland, et dont l'acquisition de la coque brute et l'aménagement coûteront 5 millions d'euros.

La construction du nouveau centre social qui se substituera à la MJC Danièle André se poursuivra et devrait s'achever en 2025 pour un coût de 5 500 000 euros.

La restructuration du quartier Gaston Roulaud continuera de prendre corps avec la destruction de la Maison Orange et du bâtiment C. En 2026, l'îlot crèche, situé entre la rue Alphonse Daudet et la rue Germain Pilon fera place à de nouvelles constructions qui intègreront la crèche départementale Salengro. De même, la reconstruction du gymnase Salengro sera engagée.

De nouveaux espaces verts et ilots de fraicheur dont 5 000 au m² pour le seul quartier du Baillet seront créés. Cependant, la plus spectaculaire réalisation restera la place des 4 Routes avec l'acquisition des murs commerciaux, l'ouverture de ces commerces et l'aménagement du nouveau marché et de sa place couronnée par une fontaine.

Même si toutes ces opérations ne seront pas terminées à la fin de l'année, Drancy aura singulièrement changé de visage dans un an.

III) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

C'est grâce à leur maîtrise que depuis plus deux décennies a pu se construire la renaissance de Drancy.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 113,8 millions d'euros contre 108,6 millions, l'année précédente, soit une augmentation de 4,74 %, notamment avec l'effet de l'inflation que tous les français ont subie.

Cette année l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 116 480 000 euros (+2,42 %), ce qui marque un effet important de contrôle de nos dépenses, grâce aux efforts de nos services.

A) LES DEPENSES DE PERSONNEL

En 2024, les charges de personnel ont crû de 5,4 % contre 3,93 % pour les autres dépenses, alors que ces dernières avaient augmenté de 8,45 % l'année précédente. Pour l'essentiel, cette augmentation résultait de décisions de l'Etat.

Pour 2025, malgré la hausse de 3 points des cotisations CNRACL et l'ouverture d'un nouveau parking et du nouvel espace culturel, notre objectif est de limiter la hausse du chapitre 012 à 68 190 000 euros (+1,77 %).

La prime dite « Coquerel », qui s'élève à 134 459 euros sera versée comme l'année précédente.

Le point d'accès aux droits Gisèle Halimi ayant été transféré du CCAS à la Ville, les salaires et charges des deux agents ont suivi la même trajectoire, ce qui réduira mécaniquement le versement de la subvention de la Ville au CCAS du montant de ces salaires.

B) AUTRES DEPENSES

Les charges à caractère général votées en 2024 se sont élevées à 33,8 millions d'euros. La prévision budgétaire pour 2025 s'établit à 32,9 millions d'euros, soit une baisse de 2,67 %, malgré les incertitudes pesant sur l'inflation, aujourd'hui maitrisée.

Les subventions de fonctionnement diminueront de 3,3 % du fait principalement de la diminution de subvention au CCAS consécutivement aux transferts de personnels du point d'accès aux droits Gisèle Halimi.

Les intérêts de la dette se situeront à 3 300 000 euros, soit leur niveau de 2018, ce qui démontre un coût maîtrisé de notre dette.

IV) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A) LES RECETTES FISCALES

En 2024, la Ville a perçu 54 843 214 euros.

Il n'y aura aucune augmentation des taux de la fiscalité en 2025, compte tenu des résultats enregistrés en 2024. Au-delà de l'augmentation forfaitaire des bases, le taux de taxe foncière sera maintenu à 42,49 %, celui de la TFPNB à 44,94 % et celui de la THS à 22,40 %. Du fait des nouvelles constructions, la croissance des bases physiques est estimée à 2 %. Le produit fiscal attendu sera donc de 55 880 680 euros.

Le budget primitif 2024 prévoyait 1 700 000 euros au titre des droits de mutation. Compte tenu de la crise qui sévit sur le marché immobilier, il est apparu prudent de maintenir l'inscription budgétaire à ce niveau.

La taxe communale sur l'électricité est attendue à 1 160 000 euros comme l'an dernier.

B) LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

En 2025, le montant de la DGF inscrit au budget s'élèvera à 10 935 456 euros, somme équivalente à celle perçue en 2024.

La DSU perçue en 2024, 9 519 421 euros, est en augmentation de 400 000 euros par rapport à 2023. La même augmentation est prévue pour 2025. La Loi de Finances prévoyant 5% de hausse du montant national.

Les compensations fiscales ont été reconduites à la même hauteur que 2024, 1 109 000 euros.

Le FSRIF a diminué de 3,5 % en 2024, la somme de 6 387 000 euros a été reconduite pour l'année 2025.

L'attribution de compensation versée par la Métropole est figée au montant de 2015 soit 16 251 526 euros.

La dotation de péréquation nationale (DNP) devrait être maintenue au même niveau que celui de 2024, soit 1 511 676 €. La dotation générale de décentralisation est estimée à 361 979 €. En ce qui concerne les autres participations de l'État, elles concernent les subventions pour les actions de la « Politique de la ville », dont le montant est estimé à 506 000 €.

Les recettes de la CAF sont attendues pour une somme de 2 968 256 € pour les différentes prestations de service ordinaires (PSO), réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, ainsi que pour les prestations de service unique (PSU).

C) LES PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE

Les recettes issues de la tarification pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les activités culturelles, sportives, la crèche, les séjours enfance et les classes transplantées sont estimées à 8 047 064 euros.

Selon Finance Active, la vente des biens et services montrait un retard conséquent par rapport aux Villes de notre strate démographique, du fait de notre tarification très sociale, puisqu'en 2023, les recettes s'élevaient à 107,6 euros par habitant contre 155,93 euros pour la moyenne des villes. Leur augmentation restera limitée en 2025 dans une fourchette de 2 à 4 % selon les tranches tarifaires.

La paresse intellectuelle de l'Etat qui préfère reconduire d'année en année les inégalités fiscales dont nous sommes victimes, favorisera pour une fois Drancy en 2025, car la faiblesse de son potentiel financier la protège des ponctions fiscales imaginées par Bercy pour financer le dérapage de son déficit budgétaire puisqu'elle échappe au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO).

Les cessions d'actifs en faveur de la SEM « Drancy demain » seront finalisées en fin d'année, et viendront diminuer considérablement l'emprunt affiché lors du budget primitif, comme cela s'est passé en 2024, avec un emprunt voté en budget primitif de 39,2 millions d'euros pour une réalisation d'un montant de 21 millions d'euros (10 millions en 2024 et 11 millions en report 2025).

A 125 830 000 euros la hausse des recettes réelles de fonctionnement attendues s'élève à 1,5%.

V) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les règles d'élaboration du budget communal telles qu'elles ont évolué ces dernières années ont souvent eu un effet exactement contraire à celui qui était recherché.

Ainsi, dans le but de n'inscrire au budget que des recettes certaines, seules les cessions qui ont fait l'objet d'une promesse de vente et seules les subventions qui ont fait l'objet d'une notification peuvent être inscrites. Or, il est rare que toutes les promesses de vente et notifications de subventions aient été reçues avant le mois de mars.

Ces dispositions minorent artificiellement les recettes attendues : en 2024, il avait fallu inscrire près de 33 millions d'emprunts pour 61,8 millions de dépenses d'équipement. Bien que cellesci aient été réalisées à 72,3 % ce qui est un excellent résultat, il n'a été nécessaire de mobiliser que 26 % des emprunts prévus. En effet, outre les subventions qui n'avaient pas pu être inscrites faute de notifications, la Ville a cédé plus de 5,4 millions d'euros d'actifs, notamment à l'OPH.

En 2025, alors que les dépenses d'investissement à inscrire seront beaucoup plus importantes, les recettes de cessions qui n'ont pas encore fait l'objet de promesses de vente ni, a fortiori, d'actes de vente représenteront plus de 15 millions d'euros qui s'ajouteront à l'autofinancement net.

Compte tenu du très important volume d'investissement réalisé en 2024, le FCTVA s'élèvera à 5 820 000 euros soit une hausse de 32 % par rapport à l'année précédente.

Les subventions d'investissement déjà notifiées s'élèvent à 2 460 000 euros qui pourront être inscrites au budget primitif avant d'être complétées par les notifications de sommes importantes non encore parvenues.

VI) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Globalement, les opérations d'investissement s'élèveront à environ 100 millions d'euros. Une fois n'est pas coutume, l'Education ne sera pas le poste le plus doté du budget. Pour autant, il n'y aura pas de diminution de crédits ni en fonctionnement ni en investissement, mais la conjonction des programmes d'investissement, dont nombre d'entre eux ont pris 18 mois de retard du fait de la crise du Covid, conduit à mobiliser un montant de crédits exceptionnels en 2025. Néanmoins, les travaux d'économie d'énergie, la création de deux cours Oasis destinées à renouveler le concept même de cours de récréation, le lancement de la nouvelle école du Baillet ne feront pas de ce secteur une année blanche.

Mais là aussi, le montant des dépenses d'investissement inscrit ne sera pas réalisé, et nous l'assumons totalement. En effet, nous devons inscrire nombre de ces dépenses pour pouvoir solliciter des subventions de l'Etat ou d'autres collectivités locales. Mais du fait des incertitudes financières qui pèsent sur nos financeurs, nous ne savons rien du montant des subventions qui nous serons attribuées.

Si nous n'obtenons pas les montants attendus, nous ne pouvons pas réaliser les investissements correspondants, et ces dépenses seraient donc annulées en cours d'année. Il en est par exemple ainsi de l'achat de véhicules propres, de la réalisation de cours oasis, du recours au fond vert pour nos travaux d'économie d'énergie, ou de la désimperméabilisation, de sécurisation, et bien d'autres. En effet, nous ne prendrons pas le risque et la responsabilité de réaliser des dépenses subventionnables qui ne seraient pas subventionnées cette année, mais pourraient l'être l'année suivante.

Si des investissements étaient reportés pour cette raison, cela viendrait mécaniquement réduire là aussi l'emprunt inscrit au budget primitif. Ce sera également le cas si elles sont subventionnées, puisque la recette correspondante de subvention n'est pas inscrite au budget primitif.

Accusé de réception en préfecture LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIE MIS00299-020250320-20-3-2025-3-DE Date de télétransmission : 21/03/2025

		Montant des AP		Date de télétransmission : 21/03/2025 Date de réception préfecture t 21/03/2025			
Millésime et intitulé de FAP	Numëro de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	AJUSTEMENT AP 2026	Crédits de palement antérieurs (réalisations oumulées au 31/12/2024)	Crédits de palement ouverts au titre de l'exercice 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)	
2018 Extension et renouvellement de la vidéoprotection	1801	3 987 000,00	66 250,99	3 846 250,99	207 000,00	0,00	
2019 Aménagement des locaux de la police municipale	1904	2 082 108,00	0,00	1 997 637,67	58 000,00	26 470,33	
2019 Réhabilitation de l'école élémentaire Picasso/Curie	1903	4 137 000,00	0,00	2 584 289,35	1 102 000,00	450 710,65	
2019 Aménagement des voiries du quartier du Baillet	1902	14 573 000,00	0,00	5 279 655,27	3 505 000,00	5 788 344,73	
2019 Nouveau programme pluriannuel de voirie	1901	18 571 000,00	0,00	11 811 625,39	5 658 638,00	1 100 736,61	
2020 Acquisition des locaux du gymnase Le Rolland	2006	2 660 000,00	0,00	924 000,00	1 716 000,00	20 000,00	
2020 Aménagement du gymnase Le Rolland	2005	1 348 000,00	2 051 999,16	43 256,16	3 356 743,00	0,00	
2020 Aménagement du marché provisoire	2004	3 235 325,67	0,00	3 094 145,05	141 180,62	0,00	
2020 Réalisation d'un parking sous le stade nautique	2003	9 165 000,00	0,00	8 938 481,41	205 000,00	21 518,59	
2020 Création d'une ferme pédagogique	2001	1 500 000,00		118 239,06	0,00	1 381 760,94	
2020 Acquisiton des commerces/équipements-ijôt du Marché	2002	14 000 000,00	0,00	9 059 846,02	3 192 000,00	1 748 153,98	
2021 Création de pistes cyclables	2108	8 348 000,00	0,00	4 936 864,26	711 239,00	2 699 896,74	
2021 Aménagement des locaux de la Plateforme Réussite	2106	856 000,00	0,00	821 979,90	0,00	34 020,10	
2021 Extension MJC D André en centre social	2105	5 000 000,00	953 459,01	453 459,01	5 500 000,00	0,00	
2021 Extension de l'école maternelle E.Bloch	2104	4 320 000,00	0,00	0,00	0,00	4 320 000,00	
2021 Extension de l'école maternelle Jorissen	2103	2 600 000,00	6 584,17	2 438 484,17	168 100,00	0,00	
2021 Réhabilitation énergétique du gne scolaire Cachin/Jorissen	2102	3 700 000,00	349 052,08	1 239 052,08	2 810 000,00	0,00	
2021 Construction du groupe scolaire du Baillet	2101	24 000 000,00	0,00	195 194,60	1 660 000,00	22 144 805,40	
2022 Extension/mise en accessibilité école maternelle Eggmond	2204	2 550 000,00	0,00	12 457,20	0,00	2 537 542,80	
2022 Rénovation/extension du stade nautique	2203	33 000 000,00	0,00	3 537 102,70	12 000 000,00	17 462 897,30	
2022 Création skate park sur dalle A86	2202	600,000,00	208 615,18	8 615,18	800 000,00	0,00	
2022 Plan de création nouveaux alignements d'arbres	2201	990 000,000	0,00	297 062,52	100 000,00	592 937,48	
2023 Extension de l'école maternelle Cachin	2301	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00	
2023 Extension de l'école élémentaire Diderot	2302	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	
2023 Rénovation énergétique de l'école maternelle Jorissen,	2303	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	
2023 Rénovation énergétique du gpe scolaire Timbaud/Dewerge	2306	4 700 000,00	0,00	3 341,42	0,00	4 696 658,58	
2023 Rénovation énergétique du gymnase Cachin	2307	750 000,00	200 000,00	0,00	950 000,00	0,00	
2023 Rénovation énergétique du gymnase Langevin	2308	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	
2023 Aménagement voirie et éclairage public quartier Gagarine	2311	2 411 000,00	0,00	1 057 154,79	791 300,00	582 545,21	
2023 Acquisition de véhicules utilitaires et de services	2312	870 000,00	0,00	209 396,88	166 000,00	494 603,12	
2023 Aménagement des espaces verts du stade nautique	2313	4 600 000,00	0,00	547 043,52	3 500 000,00	552 956,48	
2023 Aménagement courts padels, et tennis Faidherbe	2309	1 000 000,00	0,00	21 039,40	730 000,00	248 960,60	
2023 Aménagement du gymnase Salengro	2310	3 000 000,00	0,00	31 752,00	130 000,00	2 838 248,00	
2023 Rénovation énergétique école élémentaire Salengro/Voltaire	2304	5 000 000,00	0,00	210,00	0,00	4 999 790,00	
2023 Extension/rénovation énergétique école maternelle Salengro	2305	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	
2023 Aménagement square de la Muette	2314	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	
2024 Aménagement du parking public du marché	2401	1 600 000,00	0,00	2 400,00	1 597 600,00	0,00	
2024 Aménagement du nouveau marché	2402	4 300 000,00	0,41	12 066,41	4 287 933,59	0,41	
2024 Aménagement locaux commerciaux ilôt du marché	2403	3 000 000,00	0,00	25 845,60	850 000,00	2 124 154,40	
2024 Création des cours d'écoles Oasis	2404	10 000 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	8 500 000,00	
2024 Aménagement de la nouvelle crèche G.Roulaud	2405	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	
2024 Acquisition des locaux du nouveau gymnase Salengro 2024 MO aménagt voirie/espaces publics quartier St Gobain	2406 2407	4 000 000,00 1 000 000,00	0,00	0,00	1 502 779,00 0,00	2 497 221,00 1 000 000,00	
TOTAL GENERAL		223 953 433,67		·			

VOTE	VOTES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2025							
Millésime	Millésime Libellé Montant							
2025	2025 Acquisition balayeuses 500 000,00							

VII) NIVEAU D'EPARGNE

Le niveau d'épargne brute est resté très élevé en 2024 reculant seulement d'1,6 millions d'euros alors que 30 % seulement du programme d'emprunts a été réalisé.

L'érosion de l'épargne se ralentit puisqu'elle ne reculerait que de moins d'un million d'euros en 2025.

Compte tenu des travaux réalisés, les dotations aux amortissements progressent et sont devenues à elles seules bien supérieures au montant du remboursement du capital de la dette. Mécaniquement le solde budgétaire net diminue à due proportion.

VIII) NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le niveau d'endettement est resté quasiment stable en 2024. L'emprunt de 10 000 000 d'euros réalisé a compensé le remboursement du capital de la dette. L'encours s'est donc maintenu à 139,15 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025, contre 138,33 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024. Rappelons que notre endettement était de 147,49 millions d'euros au plus fort de notre stock de dette, soit au 1^{er} janvier 2023.

On rappellera que pour les raisons indiquées plus haut, il avait été nécessaire d'inscrire un volume d'emprunt de 39 750 000 euros, mais que seulement 10 millions ont été réalisés au cours de l'année civile.

En 2025, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif se situera, pour toutes ces raisons, à 49 680 000 euros.

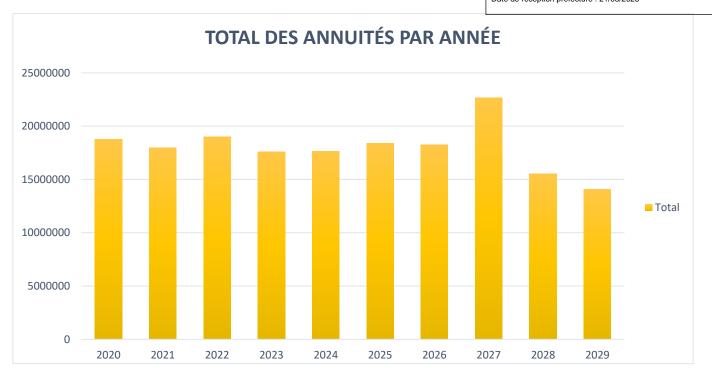
Compte tenu des subventions attendues et non inscrites ainsi que des cessions à réaliser, on estime à une quinzaine de millions l'emprunt qui sera réellement appelé cette année. Le stock de la dette serait alors au niveau de 2023, aux alentours de 145 millions d'euros.

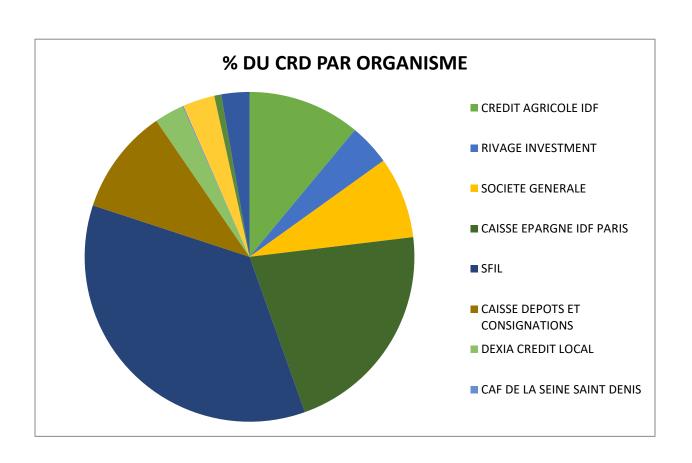
Le ratio de désendettement, dont on rappelle qu'il se calcule en divisant le stock de la dette par l'épargne brute, exprime le nombre, très théorique, d'années qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Au 31 décembre 2024 il était de 9 ans. Compte tenu de l'effort historique d'investissement à réaliser cette année, il devrait s'établir à 12 années au 31 décembre prochain, comme 11 % des communes françaises en 2023 selon l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales, et ce chiffre diminuera les années suivantes.

Le montant des emprunts prévus dans le budget 2025 ne correspond donc pas à la réalité de l'emprunt qui sera réalisé en fin d'année, car il faudra ajuster, comme expliqué précédemment, ce montant en fonction des cessions et des subventions encore non inscrites.

En conséquence, le recours à l'emprunt devrait être circonscrit et le solde de la dette devrait rester dans des limites raisonnables. Ainsi, la dette à la fin de l'année 2025 devrait se situer à un niveau similaire à celui de fin 2023. Qui plus est les tableaux suivants montrent à quel point notre dette est solide, raisonnable et sécurisée, puisque composé très principalement d'emprunts à taux fixes et faibles. Ces faits doivent donner à réfléchir à ceux qui annoncent depuis 12 ans la faillite prochaine de la Ville.





STRUCTURE DE LA DETTE 2025

TOTAL	CHF F	DEM	FRF	euro	DEVISE		Organismes bancaires divers	Caisse des Dépôts et Consignations	Autres organismes privés	Tous	PRÊTEUR	Annuelle	Nonemestrielle	Semestrielle	Quadrimestrielle	Trimestrielle	Bimestrielle	Mensuelle	PÉRIODICITÉ	idux <= 4.00%	4.00% < taux <= 5.00%	5.00% < taux <= 6.00%	6.00% < taux <= 7.00%	7.00% < taux <= 8.00%	8.00% < taux	TRANCHE DE TAUX	Structuré	Indexé	Fixe	TYPE DE TAUX		CATÉGORIE	Montants en Euro
2,31	0,00	0,00	0,00	2,31				ons 3,76	2,08	2,31		3,17	0,00	0,00	0,00	2,15	0,00	0,00		1,91	4,52	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	4,05	1,64			TAUX	
0,07	0,00	0,00	0,00	0,07			0,00	0,41	0,04	0,07		0,19	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00		0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,26	0,00			MARGE MOYENNE	
0,07 139 099 641,94	0,00	0,00	0,00	139 099 641,94			13 188 282,79	14 719 302,80	111 192 056,35	139 099 641,94		22 258 599,24	0,00	0,00	0,00	116 841 042,70	0,00	0,00		121 130 034,31	17 940 807,03	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	36 531 802,80	102 567 839,14			ENCOURS	
*	0,00			100,00		Г	$\neg \tau$	10,58	5 79,94			4 16,00		0,00	0,00		0,00	0,00			т	т			0,00		0,00	26,26	4 73,74			%	
12 856 243,41	0,00			0,07 139 099 641,94 100,00 12 856 243,41 100,00 9 564		- 1	1 435 320,33	1 004 127,99	10 416 795,09	100,00 12856243,41		2 459 105,16	0,00	0,00	0,00	84,00 10 397 138,25	0,00	0,00		07, 10 10 300 773,95	2 347 469,46				0,00		0,00	3 330 126,83	9 526 116,58			ANNUITÉ RA INCLUS	
	0,00			100,00		- 1		7,81	81,03	100,00				0,00	0,00	80,87	0,00	0,00			Т	0,00			0,00		0,00	25,90				%	
9 564 482,16	0,00	0,00	0,00	9 564 482,16			11,16 1 043 883,95	459 484,00	8 061 114,21	100,00 9 564 482,16		19,13 1 747 917,80	0,00	0,00	0,00	7 816 564,36	0,00	0,00		00, 10 0 002 032,03	000 000 00		0,00	0,00	0,00		0,00	1 709 484,00	74,10 7 854 998,16			AMORT.	
	0,00	0,00	0,00	100,00			10,91	4,80	84,28	100,00		18,28	0,00	0,00	0,00	81,72	0,00	0,00		03,07	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	17,87	82,13			%	
2 442 227,05	0,00	0,00	0,00	2 442 227,05			426 938,99	193 293,80	1 821 994,26	100,00 2 442 227,05		18,28 1 155 298,08	0,00	0,00	0,00	1 286 928,97	0,00	0,00		1 000 017,41	202 009,04	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	298 170,00	82,13 2 144 057,05			ACNE	
	0,00	0,00	0,00	100,00			17,48	7,91	74,60	100,00		47,31	0,00	0,00	0,00	52,69	0,00	0,00		76, 10	20,90	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	12,21	87,79			<u> </u>	
9 679 709,17	0,00	0,00	0,00	482,16 100,00 2 442 227,05 100,00 9 679 709,17			17,48 1 148 633,30	459 482,73	8 071 593,14	9 679 709, 17		47,31 1 769 407,63	0,00	0,00	0,00	7 910 301,54	0,00	0,00		0 09/ 341,70	007 044 70	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1 709 482,73	7 970 226,44		COURD	AMORTISSE MENT	
	0,00	0,00	0,00	100,00			11,87	4,75	83,39	100,00		18,28	0,00	0,00	0,00	81,72	0,00	0,00		00,00	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	17,66	82,34			%	
0,00	0,00 0	0,00 0	0,00 0,00	0,00 0,00			0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0	0,00 0		0,00 0	0,00 0	0,00 0,00	0,00 0	0,00 0	0,00 0,00	0,00 0,00		0,00		0,00 0	0,00 0,00	0,00 0	0,00 0		0,00 0,00	0,00 0	0,00 0,00			REMB.	
3 29	,00	9	,00	,00 3 291		- 1	_		0,00 235	0,00 329			,00	,00	,00	0,00 0,00 2580573,89	,00	,00		0,00 2 30	9 9		9	,00	,00		9	,00 1 62	_				
3 291 761,25	0,00	0,00	0,00	761,25				544 643,99	5 680,88	3 291 761,25		711 187,36	0,00	0,00	0,00	0 573,89	0,00	0,00		2 303 941,32	985 819,93	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1 620 642,83	671 118,42			INTÉRÊT	
	0,00	0,00		100,00			11,89	16,55	71,56	100,00		21,61	0,00	0,00	0,00	78,39	0,00	0,00		70,00	70,95	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	49,23	50,77			%	
712 941,87	0,00	0,00	0,00	100,00 712 941,87			11,89 105 785,90	16,55 206 882,32		712 941,87		21,61 409 623,55	0,00	0,00	0,00	78,39 303 318,32	0,00	0,00		70,00 020 420,70	180 021, 12	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	49,23 314 608,35	50,77 398 333,52			CNE	
ω ω	0,00	0,00	0,00	100,00 3		-	14,84	29,02	56,14 2	100,00 3		57,46	0,00	0,00	0,00	42,54 2 661	0,00	0,00		13,04 2	70, 70, 70		0,00	0,00	0,00		0,00	44,13 1	55,87 1			<u>*</u>	
3 334 683,47	0,00	0,00	0,00	100,00 3 334 683,47			439 550,87	537 670,92	2 357 461,68	3 334 683,47		673 439,56	0,00	0,00	0,00	661 243,91	0,00	0,00		73,04 2 339 344,53	995 338,94	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1 643 581,21	1 691 102,26			INTÉRÊTS COURUS	
	0,00			100,00		- Г	\neg	16,12	70,70	100,00		20,20	0,00	0,00	0,00	79,80	0,00	0,00		0,10	2,00	\top			0,00		0,00	49,29	50,71			%	
15 ans 10 mois	00 ans 00 mois	00 ans 00 mois	00 ans 00 mois	15 ans 10 mois			17 ans 05 mois	18 ans 03 mois	15 ans 04 mois	15 ans 10 mois		09 ans 05 mois	00 ans 00 mois	00 ans 00 mois	00 ans 00 mois	17 ans 01 mois	00 ans 00 mois	00 ans 00 mois		I D AIR OUT HOIS	14 ans 08 mois	00 ans 00 mois		00 ans 00 mois	18 ans 01 mois	15 ans 01 mois			DURÉE RÉS. MOYENNE				

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2025 Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	139 100
Nombre d'emprunts	27
Taux actuariel	2,06 %
Taux actuariel résiduel	2,63 %
Marge moyenne	0,68 %
Durée résiduelle	15 ans 10 mois
Duration résiduelle	07 ans 02 mois
Vie moyenne résiduelle	08 ans 01 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	127 289 331,22	91,51	22
Multi-options	11 810 310,72	8,49	5
Produits structurés	0,00	0,00	0
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	0,00	0,00	0
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	116 841	84,00	22
	042,70		
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	0,00	0,00	0
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	22 258	16,00	5
	599,24		

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	102 567	73,74	18
	839,14		
LIVRET A	23 719	17,05	5
	302,80	·	
EURIBOR03M	12 812	9,21	4
	500,00	·	
TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE
			CONTRATS
8.00% < taux	0,00	0,00	0
7.00% < taux <= 8.00%	0,00	0,00	0
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
0.00% < taux <= 1.00%	0,00	·	0
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 5.00%	17 940	12,90	6
	807,03		
taux <= 4.00%	121 158	87,10	21
	834,91		

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Autres organismes privés	111 192	79,94	20
	056,35		
Caisse des Dépôts et	14 719	10,58	4
Consignations	302,80		
Organismes bancaires divers	13 188	9,48	3
-	282,79		

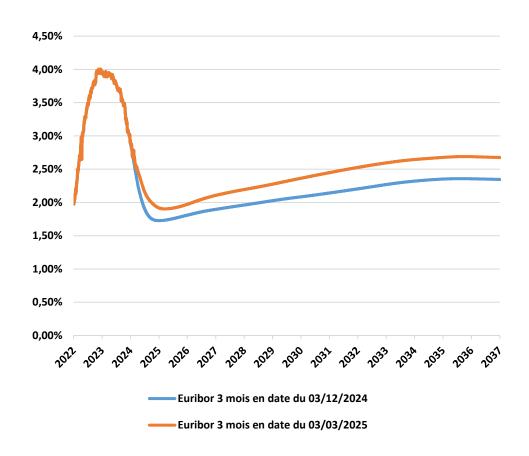
MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	0,00	0,00	0
de 2 à 5 ans	9 983 623,97	7,18	6
de 5 à 10 ans	4 669 969,54	3,36	2
de 10 à 15 ans	46 808 958,57	33,65	8
au-delà de 15 ans	77 637 089,86	55,81	11

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Non	400 704	00.74	00
Non	138 734 300,76	99,74	26
A date d'échéance	0,00	0,00	0
A tout moment	365 341,18	0,26	1

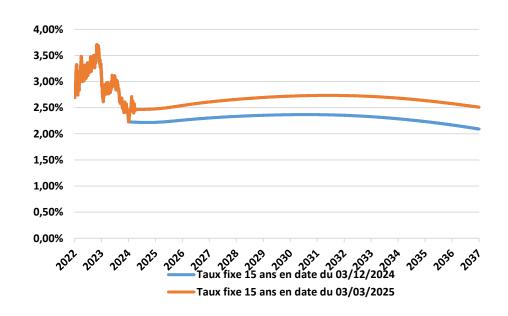
PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
	005 044 40	2.22		0.00	2.22
Sans	365 341,18	0,26	1	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Total	365 341,18	0,26	1	0,00	0,00

Révision à la baisse des anticipations de marché

Historique et anticipés de l'Euribor 03 mois



Historique et anticipés du taux fixe 15 ans (hors marge bancaire)



DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS DU PERSONNEL

1/ Structure des effectifs au 31/12/2024

REPARTITION PAR CATEGORIE

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Catégorie A	136	140	149
Catégorie B	189	177	186
Catégorie C	1367	1384	1519
Sans catégorie	35	22	26
TOTAL	1727	1723	1880

Les agents considérés sont les titulaires, stagiaires, contractuels et emplois de cabinet présent. Les agents en disponibilité, détachement ou en congés parental ne sont pas comptabilisés. Les agents sans catégorie sont les apprentis et les contrats PEC

REPARTITION DES AGENTS TRAVAILLANT A TEMPS COMPLET, TEMPS NON COMPLET ET TEMPS PARTIEL

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS PARTIEL	TOTAL
Cat A	134	7	1	149
Cat B	150	32	4	186
Cat C	967	513	39	1519
Sans Catégorie	26	0	0	26

REPARTITION PAR SEXE

Statut	Femmes (%)	Hommes (%)
Agents fonctionnaires (titulaires + stagiaires)	56,22 %	43.78 %
Agents contractuels	66.67 %	33.33 %

PYRAMIDE DES AGES

Ages	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
50 ans et plus	453	257	710	63,80%	36,20%
40 à 49 ans	247	150	397	62,22%	37,78%
30 à 39 ans	181	137	318	56,92%	43,08%
Moins de 30 ans	274	181	455	60,22%	39,78%
Total	1155	725	1880	61,44%	38,56%

AGENT RECONNU EN QUALITE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES PAR CATEGORIE

Un agent RQTH est reconnu travailleur handicapé par la MDPH. Elle permet à l'agent de bénéficier de droits et d'aménagement spécifiques pour faciliter son intégration et maintien dans l'emploi.

Catégorie A	1
Catégorie B	4
Catégorie C	109
Sans catégorie	1
TOTAL	115

DECOMPTE DES JOURS D'ABSENCE - REPARTITION PAR TYPE D'ABSENCE (2024)

Motifs d'absence	2022	2023	2024
Maladie ordinaire	26 237	24 338	24197
Accidents de service, accidents de trajet et maladie professionnelles	9 800	10 650	10726
Congés de longue maladie (CLM), Disponibilité d'office pour raison de santé (DORS), congés de grave maladie, congés de longue durée (CLD)	6 629		
		10 564	8427
Congés maternité, congés paternité, congés pour adoption, congés accueil de l'enfant	1 280	3 196	1178
Autorisation spéciale d'absence ou formation particulière, hors motif syndical ou de représentation	4 741		
		2 602	1523
TOTAL	48 687	51 350	46051

Jours de formation effectués au 31/12/2024

	Nb jours 2024
Nombre total de jours de formation (tous agents)	3150
Catégorie A	281
Catégorie B	383
Catégorie C	2486

Types de formation suivies

- 11 	
	Nb jours 2024
Préparations aux concours et examens d'accès à la	
FPT	58
Formation prévue par les statuts particuliers	974
Formation des agents de la Police Municipale	182
Formation de perfectionnement	1937

Organismes formateurs

	Nb jours 2024
CNFPT	1275
Collectivité	587
Autres organismes (dont CFA apprentis)	1143

Dépenses de formation

	2024
Total des sommes investies au titre de la formation (y compris les frais de déplacement et apprentis)	175 437,26 €

Validation des acquis et de l'expérience (VAE)

	2024
Dossiers de VAE déposés	0
Dossiers ayant débouché sur une VAE dans l'année	0

2/ Dépenses de personnel

	31/12/2023	31/12/2025
Masse salariale	63 981 072,80 €	67 139 088,40 €
Traitement indiciaire	28 959 985,54 €	29 749 150,90 €
N.B.I (<i>Nouvelle</i>	305 623,67 €	311 294,72 €
Bonification		
Indiciaire)		
SFT (supplément	377 717,09 €	391 004,28 €
familiale)		
IFSE <i>(indemnité de</i>	4 730 099.56 €	5 161 868,32 €
fonction de sujétion		
et d'expertise)		
CIA <i>(Complément</i>	919 100,10 €	913 523,37 €
Indemnitaire Annuel)		
Heures	1 108 210,91 €	1 180 201,85 €
supplémentaires	(Pour 46 271.85	(Pour 46 471,35
	HS)	HS)

L'évolution de la masse salariale entre 2023 et 2024 s'explique en partie par les éléments suivants :

- Janvier 2024 : versement de la 2ème partie de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat (250 000€ pour cette 2ème partie).
- Revalorisation du point d'indice en juillet 2023 : +395 000 € sur l'année 2024,
- Ajout d'un indice supplémentaire pour les plus bas salaires (jusqu'à 9 points) depuis juillet 2023 : +74 970 € sur l'année 2024,
- Augmentation de 5 points pour tous les agents à partir de janvier 2024 : +370 000 €/an,
- Décision municipale de revalorisation des directeurs et Coordinateurs de Centres de Loisirs du service Enfance à partir du mois d'avril : + 24 750 € pour 9 mois.

- Décision municipale de recrutement de plusieurs animateurs pour faire face à l'augmentation de la fréquentation des centres de loisirs,
- Prise en charge des heures supplémentaires liées aux élections (européennes du 9 juin 2024 et les deux tours des législatives) : +240 000 €.
- Versement de la prime COQUEREL : +147 000 €.
- Validation de service auprès de la CNARCL. La validation de services auprès de la CNRACL représente un coût pour la collectivité, car elle implique le transfert des droits à la retraite d'un agent non titulaire du régime général de la Sécurité sociale vers celui de la CNRACL pour une période donnée. Ce transfert nécessite le versement par la collectivité d'une somme correspondant aux cotisations qui auraient dû être perçues par la CNRACL pendant cette période, afin de garantir la prise en compte des droits à la retraite dans ce régime. Pour cette opération, le coût s'élève à environ + 120 000 €.
- Décision municipale d'augmentation de la cotisation Harmonie Mutuelle : +96 000 € en 2024, avec une cotisation passant de 34 000 €/mois en 2023 à 42 000 €/mois en 2024.

Avantages en nature :

En 2024, il y avait 24 agents logés (gardiens d'écoles, stades, stade nautique, Mairie, C.T.M.).

Le nombre d'agents rémunérés au 31/12/2024 était de 1 880 répartis comme suit :

	Nombre
Titulaires/stagiaires	941
Contractuels en CDI	24
Contractuels de droit public	890
Contrats de droit privé (contrats aidés +apprentis)	25
TOTAL	1 880

Evolution prévisionnelle des effectifs :

En 2024, il y a eu 39 départs à la retraite.

Prévisions 2024 en matière de recrutements :

Il est prévu de remplacer des départs dans les services suivants :

- Centre Technique Municipal
- Conservatoire
- Entretien Restauration ATSEM
- Education
- Enfance
- Espaces Verts
- Médiathèque
- Nettoiement voirie

Il est également prévu de créer les postes suivants :

- Pour le nouveau centre social :
- Un référent famille,
- Un médiateur

- Un éducateur,
- Un animateur
 - Pour le nouvel Espace culturel :
- Un opérateur projectionniste,
- Des agents pour l'accueil et la billetterie,
- Des agents SSIAP.
 - > Pour le nouveau parking du stade nautique :
- Un responsable pour la gestion,
- 1 agent technique polyvalent pour l'exploitation.
- Une psychomotricienne pour la maison des parents,
- Des agents de vidéo protection.

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel pour l'année 2025 :

Autres charges en matière de personnel :

- Augmentation 3 point CNRACL estimation de la dépense : + 667 605.53 €
- Augmentation cotisation Harmonie mutuelle: + 53 000 €
- 1 point supplémentaire URSSAF : + 230 000 €

3/Actions sociales

En 2024 PLUELYA (notre prestataire pour l'action sociale) a reversé l'équivalent de 256 309 € de prestations aux agents, les plus importantes sont :

- Epargne Chèques vacances pour un montant de 60 480,00 €
- Allocations Vacances Enfants pour un montant de 30 439€
- Allocations Etudes Post Bac pour un montant de 26 438€
- Allocation Cadeau de Noël pour les enfants pour un montant de 14 460 €
- Allocation Départ à la Retraite pour un montant de 10 379 €
- Allocation Garde de jeunes enfants pour un montant de 8670 €
- Allocation Naissance pour un montant de 6 821 €
- Aide exceptionnelle pour un montant de 4240 €
- Allocation rentrée scolaire (collège lycée) 17 050 €

Auxquels s'ajoutent les aides et les allocations versées par la collectivité:

- Chèques vacances pour les agents : 186 971 €
- Allocation Noël pour les adolescents : 24 078 €
- Allocation Post bac: 26 650 €
- Indemnité kilométrique vélo : 8524 €
- Aide au permis de conduire : 1 944€ (5 agents concernés)
- Allocation pour Enfants Handicapés : 32 448 € (12 agents concernés)
- Allocation « Air Pur » (centre de loisirs, cantine pour les enfants) : 13 376 € (55 agents concernés)
- Participation pour la mutuelle : 411 636 €
- Assurance risques statutaires (accident et maladies professionnelles): 133 343 €

 Le Noël des enfants du personnel : samedi 16 décembre, les agents accompagnés de leurs enfants ont été convié à fêter noël à l'espace culturel. A cette occasion, ils ont pu assister à un spectacle de marionnettes, un spectacle de laser, profiter du bar à bonbons, jouer sur l'espace jeux vidéo... : 23 200 €

Prévoyance

Alors que la règlementation ne prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance qu'en 2025, la collectivité a mis en place un contrat de Prévoyance avec une participation par l'employeur dès le 1er juillet 2022. C'est un contrat à disposition des agents qui souhaitent souscrire, permettant de couvrir les risques d'incapacité de travail (arrêts maladie) générateur de baisse ou perte de salaire. Le contrat permet aux agents de souscrire également une assurance pour les risques invalidité, décès et traite anticipée pour invalidité. La Collectivité participe à hauteur de 12 par agent. L'obligation légale relative à participation pour la prévoyance est de 7 \in . La Ville verse une participation de 12 \in .

Le coût de la prévoyance se calcule sur le traitement indiciaire de chaque agent. En 2024, 291 agents ont souscrit à la formule de base option A (maintien de salaire) soit une dépense totale pour les agents de 72 911.67 € et une participation employeur de 39 168 €, soit 53 % de la dépense.

4/ Temps de travail

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures par semaine. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Les Collectivités Territoriales bénéficiaient cependant, par dérogation, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Cette possibilité de maintien du régime de travail antérieur à la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 avait fait l'objet de délibération concordantes du Conseil Municipal et du Conseil d'administration du C.C.A.S. en décembre 2001. Ainsi les agents communaux avaient continué à bénéficier de neuf jours de congés annuels supplémentaires ainsi que du bénéfice de la journée de solidarité non effectuée ou récupérée.

L'article 47 de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires et un retour obligatoire aux 1 607 heures annuelles au 1er janvier 2022.

La Direction des Ressources Humaines, en 2021, a entrepris un recensement précis service par service des cycles de travail.

Un travail de réorganisation, parfois d'annualisation a été entrepris avec les services en 2021, afin de répondre aux besoins des services et à la réglementation.

La mise en place de nouvelles possibilités en termes de cycles et d'horaires a aussi été l'occasion d'échanger avec la chaine hiérarchique et les organisations syndicales.

Le 13 décembre 2021, un « guide sur les cycles et horaires de travail des agents communaux Ville et CCAS à compter du 1er janvier 2022 » reprenant l'ensemble des changements induits par la refonte du temps de travail a été présenté au comité technique.

Ainsi, afin que les agents communaux puissent continuer de bénéficier de neuf jours de congés annuels supplémentaires et celui de la journée de solidarité non effectuée ou récupérée, il est devenu nécessaire de combler l'écart annuel des 74 heures manquantes par rapport aux 1 607 heures au moyen :

- D'une part, pour un certain nombre d'agents, de la prise en compte de sujétions particulières liées soit au caractère annualisé de leur temps de travail, soit à leur fonction exercée, soit en raison d'occurrences ponctuelles d'activités. Ce qui conduit par exemple pour ceux relevant d'une sujétion réduisant la durée annuelle de travail de 36h40 à majorer leur temps de travail de 10 mn par jour. Environ 456 agents sont concernés par ces horaires.
- D'autre part, pour les autres métiers, d'un accroissement de 20 mn la durée quotidienne de travail réalisé par la réduction de 20 mn de la pause méridienne (12h10 – 13-20 au lieu de 12h – 13h30). Environ 1 271 agents sont concernés par ces horaires.

Les horaires administratifs de la Collectivité sont déterminés à compter du 1er janvier 2022 sur un cycle de travail de 36 heures et 40 minutes par semaine :

- Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
- Avec une heure de pause méridienne de 12h10 à 13h20

Les agents travaillant à temps complet selon ces horaires continuent à bénéficier de l'attribution de 10 jours de RTT (réduction de temps de travail).

5/ Principales actions RH en 2024

<u>Expérimentation de la semaine de travail de 4 jours avec deux objectifs principaux</u>: améliorer continuellement les conditions de travail des agents et accroître l'attrait des métiers au sein de la collectivité. La phase de test a débuté le 1er septembre 2023, après consultation du CST, a pris fin le 31 août 2024.

Un bilan complet a été réalisé en septembre 2024 afin d'évaluer l'impact sur les agents, les structures de service et la qualité du service public rendu. Cette évaluation a permis de déterminer si l'adoption d'une approche plus généralisée et durable du dispositif était envisageable.

Parmi les 97 agents concernés, 43 ont exprimé le souhait d'expérimenter la semaine de 4 jours, et 26 ont cumulé cette modalité avec le télétravail. Pour mesurer les effets du dispositif, trois questionnaires ont été conçus afin de recueillir les avis sur le niveau de satisfaction des agents, l'impact sur l'organisation du travail et la qualité du travail rendu. Ces questionnaires ont été adressés :

- Aux agents ayant testé la semaine de 4 jours,
- Aux encadrants avant participé à l'expérimentation,
- Aux collègues des agents ayant adopté la semaine de 4 jours tout en conservant une organisation sur 5 jours.

Les encadrants impliqués dans l'expérimentation se sont réunis pour discuter des avantages et des difficultés rencontrées. Il en est ressorti que la semaine de 4 jours constitue un levier important pour améliorer la satisfaction des agents et favoriser la fidélisation des équipes.

Toutefois, sa mise en œuvre requiert un grand investissement de la part des responsables, notamment pour l'organisation des plannings.

Le bilan a ensuite été présenté à l'équipe de direction de la collectivité, et deux nouveaux services ont exprimé leur volonté d'intégrer le dispositif. Fort de ce constat positif, le dispositif a été reconduit.

<u>Mise en place d'un congé menstruel :</u> pour accompagner les femmes qui déclarent être touchées par des règles incapacitantes (dysménorrhées, endométriose, adénomyose, ...), nous avons souhaité proposer un dispositif permettant aux femmes de mieux vivre la période menstruelle au travail permet d'améliorer les conditions de travail et de lutter contre les inégalités.

Notre Collectivité a fait le choix d'expérimenter un congé menstruel pour l'année 2024. Ce dispositif novateur a été mis en place sous l'impulsion de l'Autorité Territoriale.

Pour en bénéficier, un certificat médical délivré par un gynécologue, valable un an, devait être transmis à la DRH et faisant état d'une pathologie liée à la menstruation. Les agents concernés ont bénéficié d'une ou deux journées d'absence par mois, sans condition de nécessité de service et sans autorisation hiérarchique préalable, simplement en avertissant l'encadrant.

Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, l'autorisation d'absence a été proratisée. A destination des fonctionnaires et des contractuels indiciaires de droit public et privé, les apprentis et des stagiaires étudiants ont été exclus de ce dispositif.

Les membres du Comité Social Territorial se sont prononcés le 29 novembre 2023. Le Conseil Municipal du 30 novembre 2023 a approuvé à l'unanimité cette expérimentation.

Après près d'un an d'expérimentation, une dizaine d'agents (cela représente moins de 1% des femmes agents de la collectivité) ont transmis le certificat médical permettant de bénéficier des congés menstruels pour un total de moins de 35 jours d'absences.

Le dispositif est pérennisé dans la collectivité.

Mise en place de la journée DUODAY:

Cette journée a eu lieu le 21 novembre 2024, 30 personnes en situation de handicap ont été accueillies au sein des services municipaux de la Ville et du CCAS pour un stage d'observation. L'objectif est d'offrir la possibilité aux personnes en situation de handicap de découvrir différents secteurs professionnels. Des duos sont formés avec des agents de la Ville volontaires.

<u>Mise en place d'un livret d'intégration</u> pour les nouveaux responsables reprenant toutes les informations essentielles pour faciliter leur arrivée.

<u>Désignation d'un référent Handicap lors du CST du 18 octobre 2024 pour les agents de la Ville et du CCAS pour :</u>

- Favoriser l'insertion, le maintien dans l'emploi et accompagner les agents en situation de handicap tout au long de leur carrière
- Suivre les actions de l'employeur en matière d'accueil, d'insertion et de maintien
- Informer et de communiquer sur les handicaps, les dispositifs mobilisables et les actions réalisées par l'employeur
- Favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap

6/ Perspectives pour l'année 2025 :

- Journée d'accueil pour les nouveaux agents,
- Mise en place d'un livret d'accueil dématérialisé pour les nouveaux agents,
- Mise en place du régime indemnitaire spécifique de la filière Police Municipale
- Favoriser les formations pour continuer à renforcer les connaissances et les compétences des agents en particulier sur le secteur numérique et l'intelligence artificielle.
- Nouvelle édition du « Noël » pour les enfants du personnel,
- Agrandissement du stade nautique : mise en place du personnel nécessaire,
- Construction d'un Nouvel Espace culturel : mise en place du personnel nécessaire,
- Construction du nouveau Centre Social : mise en place du personnel nécessaire,
- Renouvellement de la journée DUODAY,
- Etude et expérimentation pour la dématérialisation du dossier individuel.

CONCLUSION

Dans un contexte politique inédit sous la Vème République, avec des perspectives géopolitiques inconnues depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, nos compatriotes ont largement l'occasion de craindre le pire pour leur avenir.

Puissent les Drancéens se rassurer sur la capacité de la Municipalité à poursuivre ses objectifs de développement pour faire de notre Ville un havre de progrès au milieu d'un monde bien incertain! Nous conservons nos ambitions de donner aux Drancéens un cadre de vie en amélioration constante (écoles, environnement, déplacements doux, commerces, stationnement, logements etc), ainsi que des services et équipements publics à la hauteur de ce qu'ils méritent.